

**AFRICAN UNION**  
**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Fax: +251-1-517844

---

**SC14058**

**CONFERENCE DE L'UNION**  
**Vingt-quatrième session ordinaire**  
**30 – 31 janvier 2015**  
**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**Assembly/AU/11(XXIV)**  
Original: français

**RAPPORT DE S. E. M. JOHN MAHAMA DRAMANE, PRÉSIDENT DE LA**  
**RÉPUBLIQUE DU GHANA ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DE HAUT**  
**NIVEAU SUR LE COMMERCE AFRICAIN (HATC)**

**RAPPORT DE S. E. M. JOHN MAHAMA DRAMANE, PRÉSIDENT DE LA  
RÉPUBLIQUE DU GHANA ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DE HAUT NIVEAU  
SUR LE COMMERCE AFRICAIN (HATC)**

## **INTRODUCTION**

1. La quatrième réunion du Comité de haut niveau sur le commerce africain (HATC) s'est tenue le 29 janvier 2015 à Addis-Abeba (Éthiopie). Cette réunion était présidée par S.E.M John Dramani Mahama, Président de la République du Ghana en sa qualité de Président du HATC. La Commission de l'UA était représentée par S.E.M. Erastus Mwencha, Vice-président et S.E. Mme Fatima Haram Acyl, Commission de l'UA en charge du commerce et de l'industrie

## **PARTICIPATION**

2. Ont participé à cette réunion les membres du Comité ci-après: Tchad, République démocratique du Congo, Ghana et Zimbabwe.

3. La Namibie a assisté à la réunion en qualité de Président en exercice de la 9e Conférence des ministres du Commerce de l'Union africaine. Les Communautés économiques régionales (CER) ci-après ont également participé à la réunion: CEN-SAD, COMESA, CAE, CEEAC, CEDEAO, IGAD et SADC. Des représentants de la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique y ont également pris part.

## **TRAVAUX**

**Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion**

4. Le Président du HATC a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion.

**Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**

5. Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant:

**Point 1:** Ouverture des travaux

**Point 2:** Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

**Point 3:** Mise à jour sur les négociations concernant la zone de libre-échange tripartite

**Point 4:** Examen du rapport de la 9e Conférence des ministres du Commerce de l'UA (CAMOT 9)

**Point 5:** Examen du projet de décision de la Conférence

**Point 6:** Questions diverses

**Point 7:** Date, lieu et Présidence de la prochaine réunion du HATC

**Point 8:** Clôture

**Point 3 de l'ordre du jour : Mise à jour sur la zone de libre-échange tripartite**

6. Au cours de cette séance, S.E.M Sindiso Ngwenya, Secrétaire général du COMESA et président du Groupe de travail tripartite a rendu compte de la réunion sur les progrès réalisés dans le processus de négociations sur la zone de libre-échange tripartite. Il a informé le HATC sur le bien-fondé de la création de la ZLE tripartite et mis l'accent sur les principes de négociation adoptés par les chefs d'État et de gouvernement, les modalités et l'organisation ayant guidé ce processus, ainsi que sur les difficultés rencontrées, notamment en ce qui concerne le financement. Il a rappelé que la croissance intra-africaine avait triplé sur une période de dix ans sur la base des zones de libre-échange individuelles des trois COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES (CER) et s'est dit convaincu que la croissance au sein d'une unique zone de libre-échange panafricaine se renforcerait davantage avec l'appui de programme d'infrastructure, d'industrialisation et de facilitation du commerce. Il a conclu en soulignant les avantages économiques d'une zone de libre-échange tripartite CEDEAO-CEDEAO-ALE pour la mise en place d'une zone de libre-échange continentale (ZLEC).

7. Le Secrétaire général a souligné un certain nombre de défis importants auxquels les négociations tripartites sont confrontées, notamment le manque d'ambition en ce qui concerne la libéralisation tarifaire, qui en se situant entre 60% et 85% est inférieure aux niveaux actuels de libéralisation dans les zones de libre-échange régionales, ainsi que les contradictions entre le principe du consensus et le principe de la géométrie variable. Il a également souligné les difficultés rencontrées en matière de transparence et de financement des négociations.

**Recommandations**

- i) la ZLEC devrait avoir un seuil de libéralisation tarifaire ambitieux, susceptible d'offrir de réelles opportunités économiques pour les peuples d'Afrique ;
- ii) il est nécessaire de mobiliser des ressources adéquates pour financer les négociations sur la ZLEC et les autres activités connexes ;
- iii) le processus de la négociation de la ZLEC doit s'inspirer des principes d'efficacité et d'efficacités et à cet égard, les États membres devraient éviter les principes contradictoires.

**Point 4 de l'ordre du jour: Examen du rapport de la 9<sup>e</sup> Conférence de ministres du Commerce de l'UA (CAMOT 9)**

8. S.E. M. Carl Hermann Schlettwein, ministre du Commerce et de l'Industrie de la République de Namibie, a présenté le rapport de la réunion, en sa qualité de Président de la CAMOT-9, tenue du 01 au 05 décembre 2014 à Addis-Abeba, en soulignant les principales recommandations formulées à propos de la ZLEC, de l'AGOA et du système commercial multilatéral. Le ministre a exhorté les États membres concernés par les négociations sur la zone de libre-échange tripartite d'achever celles-ci afin d'assurer un séquençage approprié des processus régional et continental.

**Recommandations**

- i) il est nécessaire de renforcer les capacités de la Commission de l'Union africaine à soutenir les États membres dans la conduite de la négociation de la ZLEC. À cet égard, la Commission devrait identifier les ressources requises à une organisation réussie des négociations, en vue de leur examen par les ministres du Commerce ;
- ii) le Président du HATC et la Présidente de la Commission de l'Union africaine devraient œuvrer s'assurer d'un fort engagement politique en prévision du lancement des négociations sur la ZLEC ;
- iii) les pays africains doivent parler d'une seule voix à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en mettant l'accent sur les questions liées au développement du continent ;
- iv) les États membres, en collaboration avec la Commission, la CEA et les autres partenaires, devraient entreprendre des activités de sensibilisation pour faire en sorte que les accords commerciaux importants, tels que l'accord de Partenariat Trans-Pacifique (PTP) et l'accord de Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement ne portent pas atteinte au système commercial multilatéral.

**Point 5 de l'ordre du jour: Examen du projet de décision de la Conférence**

9. La réunion a examiné le projet de décision de la Conférence que les questions commerciales et l'a adopté avec amendement. Le projet de décision est versé en annexe au présent rapport.

10. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont soulevé les questions suivantes :

- i) la mise en œuvre des accords de partenariat économique (APE) ne doit pas nuire aux objectifs d'intégration régionale et continentale ;

- ii) il est indispensable d'intensifier le plaidoyer en faveur de la reconduction de l'AGOA compte tenu des incertitudes en ce qui concerne le moment, la durée et les moyens d'adopter le texte de loi au Congrès des États-Unis ;
- iii) les États membres devraient également associer activement les pays de l'Est tels que la Chine, le Japon et l'Inde au lieu de se concentrer exclusivement sur les partenaires occidentaux afin d'accroître les opportunités de commerce et d'investissement.

### **Recommandations**

- i) il est nécessaire pour le continent de procéder à une mutation stratégique des questions de commerce et d'investissement afin de remédier au manque d'opportunités qui conduit, dans la plupart des cas, à des conflits armés. À cet égard, le HATC pourrait envisager de se réunir plus régulièrement et, le cas échéant, en sessions extraordinaires. La Commission de l'UA devrait se pencher sur la possibilité de faire en sorte que le HATC suive l'orientation du Conseil de paix et de sécurité du Conseil de sécurité ;
- ii) la ZLEC doit adopter une approche « à plusieurs vitesses », selon laquelle les États membres qui sont prêts à lancer les négociations devraient le faire, tandis que les autres seraient autorisés à les rejoindre une fois eux-mêmes prêts.

### **Point 6 de l'ordre du jour: Questions diverses**

**11.** Les questions suivantes ont été soulevées au titre des questions diverses :

- i) les États membres de l'UA devraient parler d'une seule voix dans les négociations commerciales multilatérales;
- ii) il est nécessaire de synchroniser correctement les travaux sur le développement industriel et la création de la ZLEC pour veiller à ce que l'Afrique commercialise des produits à valeur ajoutée ;
- iii) la Commission devrait collaborer avec les universités, les institutions de recherche, le secteur privé, les parlementaires et d'autres intervenants en Afrique pour obtenir leurs contributions en vue de la création de la ZLEC.

### **Point 7 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du HATC**

**12.** La prochaine réunion du HATC se tiendra en marge du Sommet de juin 2015 ;

### **Point 8 de l'ordre du jour : Clôture**

**13.** Le Président a prononcé la clôture de la réunion.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Assembly Collection

---

2015-01-30

# Report of H.E. Macky Sall, president of the republic of Senegal and chairperson of NEPAD heads of state and government orientation committee (HSGOC)

Africa union

Africa union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/5008>

*Downloaded from African Union Common Repository*